

JOURNAL DE MONACO

Bulletin Officiel de la Principauté

JOURNAL HEBDOMADAIRE PARAISSANT LE LUNDI

ABONNEMENTS :
MONACO — FRANCE ET COLONIES 1000 francs
ÉTRANGÈR (frais de poste et sus)
Changement d'Adresse : 50 francs
Les abonnements partent du 1^{er} de chaque mois

INSERTIONS LÉGALES : 100 francs la ligne

DIRECTION — RÉDACTION
ADMINISTRATION
IMPRIMERIE NATIONALE DE MONACO
Principauté de Monaco
Téléphone : 021-79 — 032-25

SOMMAIRE

MAISON SOUVERAINE

Réceptions au Palais Princier (p. 835).

LOI

Loi n° 572 du 18 novembre 1952 relative à l'acquisition de la nationalité monégasque (p. 835).

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 557 du 18 novembre 1952 portant titularisation d'une Maîtresse Primaire au Lycée de Monaco (p. 836).

Ordonnance Souveraine n° 658 du 20 novembre 1952 portant délimitation des circonscriptions consulaires en France (p. 836).

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Arrêté Ministériel n° 52-217 du 21 novembre 1952 portant modification des statuts de la Société anonyme monégasque dénommée « Société Immobilière de Fontvieille » (p. 838).

AVIS ET COMMUNIQUÉS

RELATIONS EXTÉRIEURES

Fête Nationale Monégasque (p. 838).

ADMINISTRATION DES DOMAINES.

Locaux vacants (p. 838).

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES.

Etat des condamnations du Tribunal Correctionnel (p. 838).

INFORMATIONS DIVERSES

Echos de la Fête Nationale (p. 839).

Remise au Maire de Monaco de la Coupe du Timbre Antituberculeux (p. 843).

Aux Conférences pour tout le monde (p. 844).
La Sainte-Cécile en Principauté (p. 844).
Au Stand de Tir Rainier III (p. 844).

INSERTIONS ET ANNONCES LÉGALES (p. 844 à 846).

MAISON SOUVERAINE

Réceptions au Palais Princier.

A l'occasion de la Fête Nationale, S.A.S. le Prince Souverain a offert le 19 Novembre, au Palais, un déjeuner en l'honneur des hautes Personnalités du Gouvernement Princier et des Corps constitués de la Principauté, ainsi qu'un cocktail en l'honneur des Membres du Corps Consulaire accrédité auprès de Son Altesse Sérénissime.

LOI*

Loi n° 572 du 18 novembre 1952 relative à l'acquisition de la nationalité monégasque.

RAINIER III,
PAR LA GRACE DE DIEU
PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Avons sanctionné et sanctionnons la Loi dont la teneur suit que le Conseil National a adoptée dans sa séance du 17 novembre 1952.

* Cette Loi a été promulguée à l'audience du Tribunal de Première Instance du 26 Novembre 1952.

ARTICLE PREMIER.

L'article 18 du Code Civil est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

Article 18. — « Le sujet monégasque qui aura « perdu cette qualité pourra la recouvrer, en obtenant « sa réintégration par Ordonnance Souveraine.

« La qualité de Monégasque pourra être accordée « par la même Ordonnance, à la femme et aux enfants « majeurs, s'ils en font la demande ».

ART. 2.

Tout individu né dans la Principauté d'un auteur direct né monégasque, même si ce dernier a perdu cette nationalité, pourra, dans l'année qui suivra l'époque de sa majorité, acquérir la nationalité monégasque par une déclaration faite devant l'Officier de l'État Civil, à la condition qu'il réside dans la Principauté et justifie qu'il y a eu sa résidence habituelle pendant sa minorité.

ART. 3.

Tout individu né dans la Principauté dont l'un des auteurs directs et l'un des grands parents de la même branche y sont eux-mêmes nés, pourra, dans l'année qui suivra l'époque de sa majorité, acquérir la nationalité monégasque par une déclaration faite devant l'Officier de l'État-Civil, à la condition qu'il réside dans la Principauté et justifie qu'il y a eu sa résidence habituelle pendant sa minorité.

ART. 4.

Les délais d'option courront à dater du jour de la promulgation de la présente Loi pour les individus qui, à ce jour, auront atteint ou dépassé l'âge de 21 ans.

La présente Loi sera promulguée et exécutée comme Loi de l'État.

Fait en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre mil neuf cent cinquante-deux.

RAINIER.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'État,
A. CROVETTO.

ORDONNANCES SOUVERAINES

Ordonnance Souveraine n° 657 du 18 novembre 1952 portant titularisation d'une Maîtresse Primaire au Lycée de Monaco.

RAINIER III,

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu les Ordonnances Souveraines des 25 septembre 1910 et 30 janvier 1919 créant un Établissement d'En-

seignement Secondaire et un Cours annexe pour les Jeunes Filles ;

Vu Notre Ordonnance n° 84 du 11 octobre 1949 constituant le Statut des Fonctionnaires et Agents de l'Ordre Administratif.

Avons Ordonné et Ordonnons :

M^{me} Juturne-Mireille Rogolini, titulaire du Certificat d'Aptitude Pédagogique à l'Enseignement Primaire, est nommée Maîtresse Primaire au Lycée de Monaco (2^{me} échelon).

Cette nomination prendra effet à compter du 1^{er} octobre 1952.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-huit novembre mil neuf cent cinquante-deux.

RAINIER.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'État,
A. CROVETTO.

Ordonnance Souveraine n° 658 du 20 novembre 1952 portant délimitation des circonscriptions consulaires en France.

RAINIER III,

PAR LA GRACE DE DIEU

PRINCE SOUVERAIN DE MONACO

Vu l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 7 mars 1878 portant organisation des Consulats, modifiée par l'Ordonnance Souveraine n° 3703 du 5 juillet 1948 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3791 du 21 décembre 1948 portant classification des postes consulaires de la Principauté à l'étranger, modifiée par Nos Ordonnances n° 164 du 13 mars 1950, n° 243 du 20 juin 1950, n° 299 du 24 octobre 1950, n° 301 du 26 octobre 1950, n° 326 du 3 janvier 1951, n° 370 du 21 mars 1951, n° 404 du 18 mai 1951, n° 462 du 11 septembre 1951, n° 461 du 20 octobre 1951, n° 509 du 18 janvier 1952, n° 519 du 30 janvier 1952, n° 585 du 20 juin 1952, n° 599 du 20 août 1952 et n° 601 du 21 août 1952 ;

Avons Ordonné et Ordonnons :

ARTICLE PREMIER.

Il est formé en France, vingt-trois circonscriptions consulaires, lesquelles sont délimitées comme suit :

Paris :

Départements de la Seine, d'Eure, d'Eure-et-Loir, du Loir-et-Cher, du Loiret, de la Seine-et-Marne, de la Seine-et-Oise et de l'Oise ;

Calais :

Départements du Pas-de-Calais et de la Somme ;

Lille :

Départements du Nord (à l'exception de la commune de Dunkerque), de l'Aisne et des Ardennes ;

Dunkerque :

Commune de Dunkerque.

Rouen :

Départements de la Seine Inférieure (à l'exception de la Commune du Havre), du Calvados, de la Manche et de l'Orne.

Le Havre :

Commune du Havre.

Tours :

Départements des Deux-Sèvres, de l'Indre-et-Loire, de l'Indre, de la Vienne, du Cher et de la Sarthe.

Nantes :

Départements de la Loire-Inférieure, des Côtes du Nord, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Mayenne, du Morbihan, de la Vendée et du Maine-et-Loire.

Bordeaux :

Départements de la Gironde, de la Dordogne, du Lot-et-Garonne, des Landes, des Basses-Pyrénées, et de la Charente-Maritime.

Limoges :

Départements de la Haute-Vienne, de la Creuse, de la Corrèze et de la Charente.

Toulouse :

Départements du Tarn, du Tarn-et-Garonne, du Gers, de l'Ariège, des Hautes-Pyrénées, du Lot, de l'Aveyron et de la Haute-Garonne.

Clermont-Ferrand :

Département du Cantal, du Puy-de-Dôme et de l'Allier.

Montpellier :

Département des Pyrénées Orientales, de l'Aude, de l'Hérault (à l'exception de la Commune de Sète), du Gard et de la Lozère.

Sète :

Commune de Sète.

Marseille :

Départements des Bouches-du-Rhône, du Vaucluse, des Basses-Alpes et du Var.

Nice :

Département des Alpes-Maritimes.

Bastia :

Département de la Corse.

Grenoble :

Départements de l'Isère, des Hautes-Alpes et de la Drôme.

Lyon :

Départements de l'Ardèche, de la Haute-Loire, de la Loire, du Rhône et de l'Ain.

Chambéry :

Départements de Savoie et Haute-Savoie.

Dijon :

Départements de la Côte-d'Or, de l'Yonne, du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, de la Saône-et-Loire, de la Nièvre et territoire de Belfort.

Strasbourg :

Départements du Bas-Rhin, du Haut-Rhin et de la Moselle.

Nancy :

Départements de la Meurthe-et-Moselle, de la Meuse, de l'Aube, des Vosges et de la Haute-Marne.

ART. 2.

Il est formé en Algérie trois circonscriptions consulaires, lesquelles sont délimitées comme suit :

Alger :

Département d'Alger et territoire du Sud de l'Algérie.

Oran :

Département d'Oran.

Constantine :

Département de Constantine.

ART. 3.

Notre Secrétaire d'État, Notre Directeur des Services Judiciaires et Notre Ministre d'État sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de la promulgation et de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le vingt novembre mil neuf cent cinquante-deux.

RAINIER.

Par le Prince :

Le Secrétaire d'État,
A. CROVETTO.

ARRÊTÉ MINISTÉRIEL

Arrêté Ministériel n° 52-217 du 21 novembre 1952 portant modification des statuts de la société anonyme monégasque dénommée « Société Immobilière de Fontvieille ».

Nous, Ministre d'État de la Principauté,

Vu la demande présentée le 23 octobre 1952 par M. Louis Loisy, demeurant à Monaco, 4, rue Bosio, agissant en vertu des pouvoirs à lui conférés par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme monégasque dite « Société Immobilière de Fontvieille » ;

Vu le procès-verbal de ladite assemblée tenue à Monaco le 17 octobre 1952 ;

Vu l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, modifiée par les Ordonnances des 17 septembre 1907, 10 juin 1909, par les Lois n° 71 du 3 janvier 1924, n° 216 du 27 février 1936 et par les Ordonnances-Lois n° 340 du 11 mars 1942 et n° 342 du 25 mars 1942 ;

Vu la Loi n° 408 du 20 janvier 1945 complétant l'Ordonnance Souveraine du 5 mars 1895, notamment en ce qui concerne la nomination, les attributions et la responsabilité des commissaires aux comptes ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.167 du 29 janvier 1946 réglant l'établissement du bilan des sociétés anonymes et en commandité ;

Vu l'Ordonnance Souveraine n° 3.183 du 23 février 1946 relative aux titres des sociétés par actions ;

Vu la délibération du Conseil de Gouvernement du 27 octobre 1952 ;

Arrêtons :

ARTICLE PREMIER.

Sont approuvées les résolutions de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme monégasque dite « Société Immobilière de Fontvieille », en date du 17 octobre 1952, portant modification de l'article 3 des statuts (objet social).

ART. 2.

Ces résolutions et modifications devront être publiées au « Journal de Monaco » après accomplissement des formalités prévues par l'article 17 de l'Ordonnance du 5 mars 1895, modifiée par l'Ordonnance-Loi n° 340 du 11 mars 1942.

ART. 3.

M. le Conseiller de Gouvernement pour les Finances et l'Économie Nationale est chargé de l'exécution du présent Arrêté.

Fait à Monaco, en l'Hôtel du Gouvernement, le vingt et un novembre mil neuf cent cinquante-deux.

*Le Ministre d'État,
P. VOIZARD.*

AVIS ET COMMUNIQUÉS

RELATIONS EXTÉRIEURES

Fête Nationale Monégasque.

A l'occasion de la Fête Nationale monégasque, M. Xavier Padovani, Consul de Monaco à Casablanca, a reçu les vœux

et les félicitations du Consul Général des États-Unis d'Amérique, Doyen du Corps Consulaire de Casablanca, ainsi que ceux des Consuls accrédités dans cette ville, dont les Chancelleries avaient hissé le pavillon national.

Le même jour un cocktail a été offert par M. Xavier Padovani, dans les locaux du Consulat de la Principauté, aux Autorités civiles, militaires et marocaines, aux membres du Corps consulaire et aux notabilités du commerce et de l'industrie de Casablanca.

ADMINISTRATION DES DOMAINES

SERVICE DU LOGEMENT

Locaux vacants

Avis aux prioritaires.

Adresse	Composition	Date d'expiration du délai de 20 jours
Villa Gravelotte, 2, montée de la Royana ou 21, rue des Bougainvillées.	2 pièces, cuisine	14 déc. 1952 inclus

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES

État des condamnations prononcées par le Tribunal Correctionnel.

La Cour d'Appel (Chambre Correctionnelle) dans son audience du 15 novembre 1952 a rendu les arrêts ci-après :

Appel d'un jugement en date du 15 novembre 1952 qui avait condamné :

N. L., né le 21 avril 1915 à Budapest (Hongrie), de nationalité hongroise, employé, demeurant à Paris, à six mois de prison (avec sursis) et mille francs d'amende pour abus de confiance (arrêt confirmatif).

Le Tribunal Correctionnel dans son audience du 18 novembre 1952 a prononcé les condamnations suivantes :

R. P. H., né le 4 juillet 1886 à Meaudré (Isère), de nationalité française, sans profession, demeurant à Nice, condamné à dix mille francs d'amende pour infraction à la Loi n° 497 (art. 5 et 44) sur les locaux d'habitation.

P. L. R., né le 14 mars 1910 à Beurepaire (S.-et.-L.), de nationalité française, commerçant, demeurant à Villejuif (Seine), condamné à cinq cents francs d'amende pour embauchage d'un travailleur étranger sans autorisation ; non paiement des cotisations aux caisses sociales (Services Sociaux et Retraites).

B. A., né le 2 juin 1887 à Soisy-sous-Montmorency (S.-et.-O.), de nationalité française, représentant de commerce, demeurant à Monte-Carlo, condamné à quinze jours de prison (avec sursis) pour abus de confiance.

INFORMATIONS DIVERSES

Échos de la Fête Nationale

La Fête de S.A.S. le Prince Rainier III, fête nationale qui, dans un élan unanime de déférent et reconnaissant loyalisme, groupe autour du Souverain Son peuple et les membres des colonies étrangères accueillies sur le sol hospitalier de Son État a été célébrée avec éclat le 19 novembre.

La veille, l'inauguration par S.A.S. le Prince Souverain de l'entrepôt en douane de la Croix-Rouge et du Centre Radiologique de Dépistage de la Tuberculose et d'Inspection des scolaires, des sportifs et des apprentis avait marqué le commencement des festivités. Ainsi S.A.S. le Prince Rainier III, qui préside effectivement aux jeunes destinées de la Croix-Rouge monégasque a manifesté la prédilection de Son cœur pour cette œuvre primordiale qui, sous Sa généreuse impulsion, s'est magnifiquement épanouie sur le territoire de Son État.

Le 18 novembre, à 16 heures, M. Jioffredy, Secrétaire général de la Croix-Rouge monégasque, accueillit I, boulevard Albert 1^{er} S.A.S. le Prince Souverain qui était accompagné de M. Arthur Crovetto, Secrétaire d'État, Directeur de Son Cabinet, de M. César Solamito, Son Conseiller Privé, du Colonel Séverac, Son Premier Aide-de-Camp, de M. Kreichgauer, Chef de Son Secrétariat Particulier, de M. Pierre Rey, Administrateur de Ses biens et conduisit Son Altesse Sérénissime au Centre de la Croix-Rouge où l'attendaient S. Exc. M. Pierre Voizard, Ministre d'État, qu'entouraient S. Exc. M. Mellin, vice-Président de la Croix-Rouge, M. Louis Aureglia, Président du Conseil National, MM. Paul Noghès et Pierre Blanchy, Conseillers de Gouvernement, M. Charles Palmaro, Maire de Monaco et les adjoints, le Dr Boéri, Directeur du Service d'hygiène et de Salubrité publique, le représentant des Douanes de Monaco, Nice et Menton, les membres de la Croix-Rouge monégasque, et les personnes ayant participé à l'exécution des travaux de construction du Centre.

Après cette inauguration, le cortège Princier se rendit, au milieu d'une haie formée par les infirmières de la Croix-Rouge monégasque en uniforme, au Centre d'Inspection Médicale et de Dépistage radiophotographique de la tuberculose et s'arrêta dans le hall où se trouvaient à nouveau réunis S. Exc. M. Pierre Voizard, M. Louis Aureglia, S. Exc. M. Mellin, auxquels s'étaient adjoints MM. Monthus, représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé, M. Barriera Président du Conseil d'Administration de la Caisse de Compensation des Services Sociaux, qui furent présentés à S.A.S. le Prince Souverain par M. Noghès, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.

Le Dr Boéri, Directeur du Centre, définit alors le sens et la portée de l'institution qui se trouvait à son tour inaugurée, dans le noble discours que nous sommes heureux de reproduire ici in-extenso :

« Monseigneur,

« Chacun de nous incline à penser que des manifestations telles que celle qui se déroule en cet instant sont particulièrement réconfortantes. Si celle-ci peut nous paraître comme la consécration officielle d'une œuvre à laquelle Votre Altesse daigne attacher un grand prix, la présence du Garant de la Patrie Monégasque, s'avère pour tous ceux qui y ont collaboré et pour tous ceux qui en bénéficieront, comme le témoignage de Son évidente vocation de libéralisme, de générosité et de foi en un avenir adouci de la condition humaine.

« Veuillez nous croire, Monseigneur, aussi heureux qu'honorés de Votre présidence et agréer l'hommage respectueux et déférent de celui qui doit à la trop grande bienveillance du Gouvernement Princier, d'avoir été désigné pour Vous exprimer ce que nous ressentons.

« Tout appliqué que l'on doive roster en pareille circonstance à ne rien dire de soi, je ne puis cacher que je tiens cet honneur pour le plus agréable de ma vie et que ma gratitude est l'une de ses moins secrètes émotions.

« Excellence, Monsieur le Représentant de l'Organisation Mondiale de la Santé, Monsieur le Président du Conseil National, Monsieur le Secrétaire d'État, Monsieur le Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, Messieurs les Consuls, Monsieur le Maire, Monsieur le Président de la Caisse de Compensation des Services Sociaux, Mes Chers Collègues, Mesdames, Messieurs,

« L'édification du Centre d'Inspection Médicale et de Dépistage radiophotographique de la Tuberculose dont on procède à l'inauguration, fait partie d'un programme conçu il y a quelques années, ayant pour objectif le perfectionnement de ce que l'on appelait à l'époque: l'Inspection médicale des Écoles.

« Rendue obligatoire et étendue par voie législative aux élèves des établissements d'enseignement secondaires publics et privés ainsi qu'aux sportifs et aux apprentis, l'efficacité de cette inspection était conditionnée par l'aménagement d'un Service qui abriterait le fichier Central d'une institution visant trois mille individus et qui permettrait d'approfondir, grâce à des installations spéciales, les investigations forcément sommaires entreprises dans les bureaux médicaux des établissements d'enseignements.

« L'appui inconditionné du Gouvernement Princier et de l'Assemblée Nationale nous a permis d'y apporter des touches originales tenant compte des grands progrès accomplis par la médecine préventive qui ont transformé le difficile parcours des humains.

« C'est tout d'abord le recrutement d'un médecin-inspecteur spécialisé, à « temps plein », aidé dans sa tâche par deux assistantes sociales d'hygiène scolaire.

« C'est surtout, grâce à la générosité de la Croix-Rouge monégasque que préside notre bien-aimé Souverain, de l'Organisation Mondiale de la Santé qui nous a délégué un de ses plus brillants représentants, du Conseil d'Administration de la Caisse de Compensation des Services Sociaux, de tous ceux qui contribuent à la réussite des campagnes destinées à alimenter le Fonds du Timbre anti-tuberculeux; la dotation d'un appareillage ultra-moderne de radio-photographie.

« Cet appareillage va nous permettre de contrôler dans des conditions satisfaisantes, l'état pulmonaire des maîtres et des élèves, des sportifs et des apprentis et d'entreprendre selon un rythme rapide des campagnes de dépistage radiologique systématique de la tuberculose pulmonaire et des autres maladies du thorax parmi toutes les collectivités de la Principauté.

« L'intérêt de la méthode réside justement dans le fait que le « dépistage » diffère du « diagnostic » par son principe même, qui est d'aller au-devant des manifestations morbides avant que celles-ci ne traduisent leur présence de façon apparente.

« Ce dépistage est définitivement entré dans les mœurs médico-sociales contemporaines et il serait difficilement concevable de nos jours, de ne pas lui réserver une place de choix dès que se trouvent associés les deux termes de « médecine » et de « collectivité ».

« En particulier, le dépistage d'une maladie infectieuse telle que la tuberculose pulmonaire s'inspire tout autant de l'intérêt de la collectivité que de celui de l'individu. En ce qui concerne ce dernier, la précocité du diagnostic conditionne la précocité du traitement: plus l'affection est tôt découverte plus la guérison et le retour à une activité normale ont des chances d'être rapides. Pour ce qui est de la Société, toute identification précoce d'un foyer de contagion réduit d'autant plus les risques de contamination, moyennant la mise en œuvre d'une prophylaxie efficace.

« Insensiblement nous venons de glisser de l'aspect médico-social à l'aspect « économique » de la médecine préventive qu'il importe de prendre en considération et qui a été magistralement

exposé par le Dr Winslow, professeur d'Hygiène à l'Université de Yale, dans un opuscule diffusé par l'Organisation Mondiale de la Santé.

« L'œuvre de santé publique — et j'entends par là non seulement le perfectionnement de la médecine préventive mais encore celui de la médecine active et son puissant adjuvant: l'Hôpital — doit s'inspirer du célèbre slogan lancé il y a trente années aux États-Unis par Herman Biggs :

« La Santé Publique, disait-il, est un bien qui peut s'acheter.

« Dans les limites imposées par la nature, une collectivité peut déterminer elle-même son taux de morbidité et de mortalité ».

« Monseigneur,

« J'invite très respectueusement Votre Altesse à franchir le seuil du Centre d'Inspection Médicale et de dépistage radiographique de la Tuberculose et par ce geste symbolique d'en proclamer l'ouverture officielle ».

« C'est cette formule que je livre à votre méditation et dont l'évocation doit nous encourager à persévérer dans nos efforts pour lever, autant que faire se peut, la lourde hypothèque que fait peser la maladie sur la collectivité.

Après avoir félicité l'orateur, S.A.S. le Prince Rainier III et Sa Suite, accompagnés des invités auxquels s'étaient joints S. Exc. M. Maurice Lozé, Ministre plénipotentiaire de Monaco en France, S. Exc. M. de Witasse, Ministre plénipotentiaire de Monaco en Italie, le Baron Jean de Beausse, Ministre plénipotentiaire chargé du Consulat général de France et les membres du Corps consulaire; MM. les Conseillers nationaux, le Président et une délégation du Conseil Économique Provisoire, les membres du Comité de Défense contre la tuberculose, les membres du Conseil de l'Ordre des Médecins, M. Jacques Reymond, président, et M. Robert Schick, directeur général de Radio Monte-Carlo, les ingénieurs responsables de l'exécution des travaux de construction du Centre et les ouvriers qui représentaient les travailleurs ayant participé à ces travaux, visitèrent le Centre qui comprend les bureaux réservés au Dr. Boéri et au Dr. Raynaud, à l'accueil et aux consultations, le laboratoire, le secrétariat, les vestiaires, et la salle de la radioscopie.

Dans cette dernière salle, muni des tout derniers perfectionnements de la science, Son Altesse Sérénissime, après avoir reçu les explications du Dr Boéri, procéda Elle-même à la prise de scopies sur le jeune Michel Sosso et la petite Monique Solamito, qui, avec le sourire, et non sans fierté, se prêtèrent à l'examen princier.

Après avoir exprimé Sa haute et totale satisfaction aux organisateurs, S.A.S. le Prince Rainier III, entouré des mêmes personnalités qui L'avaient accompagné et reçu aux inaugurations précédentes, Se rendit au quartier de Fontvieille afin d'y visiter les nouveaux bâtiments de l'Imprimerie Nationale au seuil desquels l'accueillit M. Pierre Sosso, directeur de cet établissement modèle.

C'est sur les plans de MM. Marcel Médecin, Charles Ballerio et Louis Rué, architectes, sous le contrôle technique de M. Joseph Fissore, conservateur du Palais, architecte en chef conseil du Gouvernement, et avec la collaboration de M. Louis Cornaglia, ingénieur en chef des Travaux Publics, que l'entreprise générale J.-B. Pastor a réussi à élever en cinq mois cette imprimerie qui répond à la fois au développement varié des nécessités techniques les plus étendues et aux saines exigences de l'hygiène sociale. « Là, tout n'est qu'ordre et beauté... » C'est dans la rumeur des machines, rumeur exaltante pour quiconque veut bien considérer le livre et la presse comme des instruments majeurs de civilisation, c'est dans cette rumeur ininterrompue de noble et fécond travail que commença la visite de S.A.S. le Prince Rainier III qui se rendit tour à tour dans les bureaux de l'Imprimerie Nationale, dans les ateliers de pochoir des Établissements Vairel, et dans les services de direction, de comptabilité, de secrétariat, d'éditions (Chef de service : René Novella), M. Pierre Sosso donnait au fur et à mesure à Son Altesse Sérénissime, qui se montra vivement intéressée, des explications

aussi claires que pertinentes. S.A.S. le Prince Rainier III daigna apposer Sa signature sur le Livre d'Or, puis le cortège Princier descendit au rez-de-chaussée.

Sous la direction de M. A. Lejeune, chef de fabrication, les machines chantaient toujours, animées par les ouvriers exercés qui composent une équipe vraiment exemplaire. Les derniers romans de la série des Prix Goncourt, les magnifiques programmes numérotés de la soirée de Gala du lendemain, à l'Opéra de Monte-Carlo, programmes illustrés avec brio par le Maître Luis Molné « sortaient » des presses, sous le regard vigilant et que tous sentaient si sincèrement intéressé de S.A.S. le Prince Rainier III, continuateur éclairé d'une Dynastie protectrice des Lettres et des Arts. Et nous formions le souhait que, bientôt, sous la conduite de leurs professeurs, les enfants des écoles soient initiés, au cours d'une vivante « leçon de choses », à la technique moderne mise en honneur à l'Imprimerie Nationale.

Cependant, les machines faisaient silence et S. Exc. M. Pierre Volzard s'avançait vers le micro pour définir en termes éloquentes le sens de cette inauguration.

« Monseigneur,

« En honorant de Sa visite les nouvelles installations de l'Imprimerie Nationale, Votre Altesse Sérénissime n'accomplit pas seulement un geste de bienveillant encouragement à l'égard d'une institution qui a bien servi l'État.

« La cérémonie qui nous rassemble autour de Vous a un sens plus étendu: elle consacre une tradition ancienne de deux siècles qui constitue l'un des plus beaux titres de la dynastie des Grimaldi à la gratitude du monde de l'Esprit.

« Grands amis des livres, les Seigneurs de Monaco avaient, jusqu'au milieu du XVIII^{me} siècle, fait imprimer à Paris, à Nice, à Gênes, à Florence, de nombreux ouvrages.

« C'est en 1760 que, répondant à un besoin évident, fut fondée la première Imprimerie monégasque. Le Prince Honoré III la prit naturellement sous Sa protection, lui concéda un privilège de dix ans et l'exonéra de tout impôt pendant cinq années. En 1765, le maître imprimeur, qui avait nom Jean Olzati, pouvait, grâce à la générosité du Souverain, établir son atelier sur le Rocher, au Château Neuf, et entreprendre presque aussitôt la publication d'une œuvre monumentale, un « labeur » comme on disait alors. Ce furent les célèbres « Annali d'Italia » de l'historien Muratori, 12 volumes in-quarto, qui trouvèrent sans grande difficulté semble-t-il, 897 souscripteurs, chiffre extraordinairement élevé pour l'époque. La situation privilégiée de Monaco, au point de rencontre des grands courants de civilisation et de culture, favorisait alors, comme aujourd'hui, la vocation intellectuelle de la Principauté.

« L'effort de Jean Olzati, un moment interrompu, fut bientôt repris par un Sujet monégasque nommé Bosio, qui fonda en 1770, le premier journal du pays, le « Courrier de Monaco ». C'est alors que naquit réellement l'Imprimerie Nationale. En 1839, l'antique presse à vis en bois fut remplacée par une machine moderne. Depuis lors, le volume des travaux courants demandés à l'Imprimerie par les Princes, les Pouvoirs Publics et la clientèle privée n'a cessé de croître. Mais, avec beaucoup de courage et d'entrain, la Maison a fait porter son effort créateur sur le terrain de l'édition. Les « Notes d'un curieux », du Baron Boyer de Ste-Suzanne, les « Documents historiques » de Gustave Saige, les travaux érudits de Labando sont sortis de ses ateliers. De 1880 à 1922, elle a publié, en une centaine de fascicules ornés de planches d'une exécution difficile, les relations des campagnes scientifiques du Prince Albert. Enfin, en 1951, elle a étendu son activité au domaine périlleux de l'édition de grand luxe avec « La Carrière d'un Navigateur » ce maître livre, si riche de pensée, illustré avec talent par Luis Molné, auquel un magnifique papier à la main filigrané aux armes des Grimaldi a prêté le support fastueux de son grain délicat.

« Les bibliophiles ne cesseront plus, désormais, de suivre avec le plus sympathique intérêt les productions de l'Imprimerie Nationale. Ils ne seront pas déçus. Assurés du bienfaisant Pa-

tronage du Prince Souverain, l'Imprimerie a entrepris, depuis 1950, sous l'égide de l'Académie Goncourt, la réédition des ouvrages couronnés par la Compagnie. Cette belle collection des prix Goncourt a remporté le franc succès qu'elle mérite. Ses 70 volumes tirés chacun à 2.900 exemplaires, ne représentent-ils pas l'essence d'un demi-siècle de littérature française?

« Il fallait, à cette suite d'œuvres presque toutes remarquables, et dont certaines bénéficient d'une renommée universelle, une présentation adéquate. On a eu recours soit à un vergé pur fil, soit à un vélin crève-cœur, tous deux crème filigrané du Marais. C'est à dessein que je répète ces mots savoureux. On s'enchanterait volontiers de ce pittoresque langage de l'impression, dont le sens caché échappe aux profanes, et que seuls emploient à bon escient ces aristocrates des métiers manuels que sont les imprimeurs.

« Installée depuis quelques jours dans une grande et belle maison à sa taille, la jeune équipe qui Vous accueille et que Votre visite comble de joie, Monseigneur, a maintenant d'autres ambitions, d'autres projets. L'un d'eux étonnera et (on peut tout au moins l'espérer), réjouira le monde des lettres. Il s'agit de la publication du fameux « Journal des Goncourt », publication si souvent annoncée et qui vient enfin d'être confiée à l'Imprimerie Nationale de Monaco par l'Académie, propriétaire et responsable du célèbre et mystérieux manuscrit.

« Le « Journal » d'Edmond et Jules de Goncourt, paraîtra dans une édition de demi luxe à peu près semblable à celle des Prix Goncourt. Cette édition comptera environ 18 volumes dont le premier sortira vraisemblablement des presses au début du printemps prochain. La pensée de concourir à un événement littéraire de cette importance fortifie la confiance et le courage des 42 employés et ouvriers de la Maison. On peut être sûr que chacun mettra tout son zèle à la disposition d'une tâche dont la réussite fera retentir et rayonner une fois de plus le nom de Monaco.

» Tel est, Monseigneur, le service public dont Vous venez de parcourir la nouvelle demeure, largement et symboliquement ouverte à l'éclatante lumière du ciel méditerranéen. J'ai dit « service public », mais, ici, le terme n'est que le symbole du dévouement absolu de l'institution à Votre personne et à l'État. En fait, à la base du système en constante évolution, la comptabilité et la vente s'adaptent progressivement aux méthodes commerciales les plus modernes, tandis qu'au sommet, c'est aux procédés artistiques les plus raffinés que l'Imprimerie confie ses intentions et ses espoirs. Je n'en veux pour preuve que l'hospitalité qu'elle a ménagée dans une partie de ses bâtiments, à cet atelier de pochoir que Votre Altesse a si vivement et si justement admiré il y a un instant, d'où sortent les minutieuses et charmantes compositions qui font le ravissement des bibliophiles.

« De telles innovations, où l'audace raisonnée se mêle au goût le plus sûr, un passé déjà riche de succès, le patriotisme et le dévouement de tous, depuis le Directeur jusqu'au plus modeste apprenti, sont les meilleurs garants d'un essor dont les étapes victorieuses vont désormais se succéder assez rapidement.

« Car l'Imprimerie Nationale ne doute pas qu'elle ne soit promise à de nouveaux et profitables développements. En vous exprimant, Monseigneur, leur profonde gratitude pour le grand honneur que Vous leur avez fait, le Gouvernement, son tuteur, l'Administration, sa meilleure cliente, l'Imprimerie Nationale et ses collaborateurs de tout rang prennent l'engagement de rendre cette ruche bourdonnante encore plus active et plus prospère, fiers de pouvoir ainsi contribuer, dans un domaine qui nous savons particulièrement cher à Votre cœur, à la grandeur de Votre règne en même temps qu'à l'illustration de ce Pays ».

S.A.S. le Prince Souverain daigna ensuite féliciter les réalisateurs de l'établissement et un champagne d'honneur fut offert aux invités dans les ateliers où s'imprime, rappelons-le, ce « Journal de Monaco ».

Entre temps, le destroyer « Le Berbère », placé sous le commandement du Capitaine de frégate Nielly, s'était amarré au Quai des États-Unis afin d'associer aux fêtes la Marine nationale française et, en compagnie de S. Exc. le baron Jean de Beausse, son commandant avait été s'inscrire sur les registres du Palais avant de rendre visite, selon l'usage, au Ministre d'État, au Président du Conseil National, à l'Évêque et au Maire de Monaco.

De retour au Palais, S.A.S. le Prince Rainier III reçut, selon la coutume, les nouveaux promus dans l'Ordre national de Saint-Charles et leur remit les insignes qui venaient de leur être attribués par Ordonnances Souveraines.

Cependant, et afin que la Fête Nationale fût célébrée aussi dans les divers établissements hospitaliers de la Principauté, Son Altesse Sérénissime offrait un goûter aux vieillards de la Maison de repos du Cap Fleuri, aux orphelins de Monaco-Ville et de l'Institution Otto, aux enfants malades en traitement au Pavillon Prince Rainier à l'Hôpital de Monaco et aux petits pensionnaires de la Crèche et de la Goutte de Lait.

Dans la soirée du 18 novembre, la pluie a quelque peu perturbé le déroulement des réjouissances. C'est ainsi que la Musique Municipale qui s'était massée place du Palais pour y donner une sérénade à Leurs AltesSES Sérénissimes ne put interpréter que l'Hymne National et que la retraite aux flambeaux fut supprimée. Seul, le feu d'artifice fut tiré avec le faste habituel qui préside en Principauté à ce genre de manifestations.

Le lendemain, au début de la matinée, à l'Hôtel du Gouvernement, des Médailles d'honneur et du Travail ont été remises à leurs titulaires par S. Exc. M. Pierre Voizard, Ministre d'État.

À 10 heures 30, à la Cathédrale, la Messe traditionnelle d'actions de grâces a été célébrée par S. Exc. Mgr Rivière, entouré de Mgr Laffitte, vicaire général, de Mgr Chavy, vicaire général honoraire, du R.P. Francis Tucker, Chapelain du Palais, et du chanoine Saint-Chartier, curé de la Cathédrale. L'Évêque de Monaco avait reçu, à la porte Saint-Nicolas, S.A.S. le Prince Souverain qui, salué par un peloton de carabiniers en grande tenue et en armes, commandé par le capitaine Garrus, fit Son entrée, accompagné de S.A.S. la Princesse Antoinette et suivi par M. Arthur Crovetto, Secrétaire d'État, Directeur de Son Cabinet, la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais, le Colonel Séverac, Premier Aide-de-Camp et le capitaine de frégate Huet, Aide-de-Camp de Son Altesse Sérénissime.

Au centre du transept, S. Exc. M. Pierre Voizard, Ministre d'État avait à sa droite, le Président du Conseil National, les Grands Officiers de l'Ordre de Saint-Charles, les Conseillers de Gouvernement, le Maire de Monaco, et à sa gauche, les Conseillers d'État.

À droite, dans le transept, se trouvaient les membres du corps diplomatique princier accrédité à l'étranger, et les membres du Corps consulaire, le Président, les Directeurs et le Secrétaire Général du Bureau Hydrographique International, les officiers du « Berbère ».

À gauche du transept, LL. Exc. MM. Charles Bellando de Castro, Président du Conseil de la Couronne, A. Mélin, Secrétaire d'État honoraire, MM. César Solamito, Conseiller privé, Lucien Bellando de Castro, Chancelier de l'Ordre de Saint-Charles, Kreichgauer, Chef du Secrétariat particulier, Rey, administrateur des biens de S.A.S. le Prince Souverain, et les membres de la Maison Souveraine.

Dans la nef centrale avaient pris place, à droite, le Vice-président et les membres du Conseil national, les membres du Conseil communal, les vice-présidents et les membres du Conseil Économique, M. Henri Crovetto, Commissaire général aux Finances, le Secrétaire général et les fonctionnaires du Ministère d'État, la Direction de la Sûreté publique, les services du budget, du trésor, de l'administration des Domaines, des Travaux Publics, du Contrôle Technique, des Services sociaux ; à gauche, le vice-président et les membres de la Cour d'Appel, du Parquet, des Tribunaux, des Services judiciaires, le Président et les membres du Tribunal du Travail, le Président-délégué et

les membres du conseil d'administration de la S.B.M., le corps professoral, la direction de l'Hôpital, les représentants des colonies étrangères et le peuple monégasque.

Au cours de l'Office divin la maîtrise a noblement interprété sous la direction de M. l'abbé Henri Carol, maître de chapelle : « Dieu d'Abraham », d'Haendel, « O Sacrum » de Déodat de Séverac et le « Te Deum » de Molitor. M. Fernand Bertrand tenait l'orgue d'accompagnement. La « Prière pour le Prince » a été remarquablement chantée par M. Tony Battalini, baryton solo. Le maître Emile Bourdon, titulaire des grandes orgues, qui avait brillamment improvisé à l'entrée du Souverain, a exécuté à la sortie une très belle marche de circonstance.

S.A.S. le Prince Souverain, S.A.S. la Princesse Antoinette et Leur Suite ont été reconduits à la porte Saint Nicolas avec le même cérémonial qu'à l'arrivée.

Dans la cour du Palais, S.A.S. le Prince Rainier III a procédé ensuite à une remise de décorations et a remis son fanion officiel : emblème à la blancheur d'hermine qui porte en lettres d'or les initiales du Souverain, à la Fanfare des Cadets du Prince qui devait prendre aussitôt une part active, et des plus remarquées, aux manifestations de la Fête Nationale.

En présence du Souverain se déroula aussitôt après sur la Place du Palais Princier, la traditionnelle parade militaire, parade à laquelle prirent part les Compagnies de Carabiniers de Son Altesse Sérénissime et de Sapeurs-Pompiers, la brigade motocycliste des escortes princières, un peloton d'agents de la Sécurité publique, les Scouts et Guides de Monaco, la Fanfare des Cadets du Prince, la compagnie de débarquement du contre-torpilleur « Le Berbère » et la fanfare du 22^{me} Bataillon de Chasseurs Alpins.

S. Exc. M. Pierre Voizard, Ministre d'État, accompagné du Colonel Séverac, Commandant supérieur de la force publique, et du capitaine de frégate Huet, commandant du Port, a passé en revue les troupes placées sous le commandement du Chef d'escadron de Knorré.

Le défilé fut ensuite ouvert par la Fanfare des Cadets du Prince précédant les Guides et Scouts de Monaco, la Fanfare du 22^{me} B.C.A., les fusillers marins du « Berbère », l'Étendard Princier et sa garde d'honneur, les Carabiniers, Sapeurs-Pompiers et Agents de Police.

Les engins motorisés viennent à leur tour : en tête, les motocyclistes : agents de police et carabiniers, puis les Jeeps radio, les fourgons et voiture-échelle des Sapeurs-Pompiers et les ambulances de la Croix-Rouge monégasque.

Le déjeuner traditionnel suivit au Palais Princier.

S.A.S. le Prince Souverain avait en face de Lui S.A.S. le Prince Pierre ; à Sa droite : S.A.S. la Princesse Antoinette, MM. Louis Aureglia, Président du Conseil National, Michel Fontana, Conseiller de la Couronne ; le Docteur Boéri, médecin consultant de Son Altesse Sérénissime, et Pierre Joffredy, premier adjoint au Maire de Monaco.

À Sa gauche : la Comtesse de Baciocchi, Dame du Palais ; MM. Arthur Crovetto, Secrétaire d'État, Directeur du Cabinet Princier ; Jean-Charles Rey, Conseiller de la Couronne ; Charles Palmaro, Maire de Monaco ; le Colonel René Séverac, Premier Aide-de-Camp de Son Altesse Sérénissime et Auguste Kreichgauer, Chef du Secrétariat.

S.A.S. le Prince Pierre avait à Sa droite : Son Exc. M. Pierre Voizard, Ministre d'État ; Son Exc. M. Alexandre Molin, Conseiller de la Couronne ; MM. Pierre Blanchy, Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics ; Auguste Médecin, Vice-Président du Conseil National et Pierre Rey, administrateur des Biens de S.A.S. le Prince Souverain.

À Sa gauche : MM. Charles Bellando de Castro, Président du Conseil de la Couronne ; César Solamito, Conseiller Privé de Son Altesse Sérénissime ; Paul Noghès, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur ; le Révérend Père Tucker, chapelain de Son Altesse Sérénissime et le Capitaine de frégate Yves Huet, Aide-de-Camp.

Dans l'après-midi, au Stade Louis II, se disputa dans de bonnes conditions, sur un terrain à peine alourdi par la pluie et sous un ciel rasséréné, le match de football prévu.

S.A.S. le Prince Souverain a daigné assister à ce match qui s'est terminé par la victoire des visiteurs — en l'occurrence le Racing-Club de Paris — sur l'équipe locale.

Avant le coup d'envoi et pendant la mi-temps, un concert fort apprécié par les spectateurs fut exécuté successivement par la Fanfare du 22^{me} B.C.A. et par la Fanfare des Cadets du Prince.

S.A.S. le Prince Rainier III, de retour au Palais Princier, offrait un cocktail en l'honneur du Corps Consulaire.

Les présentations officielles au Souverain — qui était entouré de LL.AA.SS. le Prince Pierre et la Princesse Antoinette — ont été faites par S. Exc. M. Pierre Voizard, Ministre d'État et par S. Exc. M. le baron Jean de Beauvais, Ministre plénipotentiaire, chargé du Consulat général de France, doyen du Corps consulaire.

Ont assisté à ce cocktail :

LL. Exc. M. Pierre de Witasse, Maurice Lozé et François Gentil, Ministres plénipotentiaires.

M. Charles Bellando de Castro, M. Arthur Crovetto, la Comtesse de Baciocchi, MM. César Solamito, Auguste René Séverac, le capitaine de frégate Huet, MM. Émile Isnard, Conservateur des Archives et de la bibliothèque, Albert Lisimachio, archiviste adjoint du Palais et Charles-Georges Ballerio, Secrétaire de la Direction du Cabinet Princier.

MM. Quincy F. Roberts, consul général des États-Unis d'Amérique ; Nigel O.W. Steward, consul général de Grande-Bretagne ; Gabriel Ollivier, consul général de Grèce, et Gildo Pastor, consul général du Liban.

MM. le Marquis de la Véra, consul d'Espagne ; Hassan S. El Hakim, consul d'Égypte et le Marquis Luigi Valdettaro della Rocchetta, consul d'Italie.

MM. Michel Fontana, consul de Suède ; Auguste Sottimo, consul de Saint-Marin ; C.M. Powilowicz, consul de Finlande ; Émile de Kuyper, consul des Pays-Bas ; François Scotto, consul de Roumanie ; Robert Densmore, consul de Salvador ; Joseph Fissore, consul de Norvège ; William Coolen, consul de Belgique et le baron Roland de l'Espée, consul du Pérou.

MM. le Docteur Wilfried Sarrazin, vice-consul d'Allemagne ; Jean Simonet, vice-consul de France ; Mohamed Kheir Eddine Nassar et Abdel Moncin Zaki El Shenouli, vice-consuls d'Égypte et Joseph Birchler, vice-consul de Suisse.

MM. Victor Raybaudi, vice-consul d'Espagne et F.D. Buckingham, vice-consul de Grande-Bretagne.

MM. Robert Calamel, consul général de Monaco à Bordeaux ; Ambrosini, consul général de Monaco à Rome ; Alexandre Natta, vice-consul de Monaco à Vintimille et Jean Durandy, consul de Monaco à Nice.

MM. André Mida, chancelier de la légation de Monaco à Rome et Pierre Notari, secrétaire de légation.

En fin d'après-midi, l'inauguration, en l'Église de St-Charles par S.A.S. le Prince Rainier III, de la statue de Son bienheureux Patron, s'est déroulée dans une atmosphère strictement paroissiale.

C'est en effet par souscription de ses paroissiens que l'Église de Saint-Charles a pu être dotée de la statue du bienheureux Rainier, œuvre admirable de simplicité et de goût du sculpteur Jean Stéfanelli.

Un caractère presque officiel a marqué cette inauguration et S.A.S. le Prince Souverain, LL.AA.SS. le Prince Pierre et la Princesse Antoinette et les personnalités de leur suite ont été fort gentiment accueillies en musique sur le parvis de l'église, par la Fanfare des Cadets du Prince.

Ce fut ensuite la cérémonie proprement dite d'inauguration au cours de laquelle S.A.S. le Prince Rainier III retira le drapeau monégasque recouvrant la statue du Bienheureux Rainier, aussitôt bénie par le R.P. Francis Tucker, curé de l'église, et chapelain du Palais.

Le soir, tandis que se déroulait le Gala d'Opéra dont il va être rendu compte ci-dessous, un gala de variétés offert à la population par Radio Monte-Carlo connaissait, au Café de Paris, un vif succès. Ce succès est pour artisans l'orchestre Claude Besset, le chanteur de charme Pierre Malar, les duettistes Patrice et Mario; la divette Elyano Dorsay; le pianiste Alain Romans, le virtuose accordéoniste Gilbert Roussel, le speaker André Gaspard et bien entendu M. Florent Fels, directeur artistique de Radio Monte-Carlo et ses adjoints MM. Raymond Gaudry et Claudio Pècherat.

Cependant, la représentation de gala donnée, sur invitations en l'honneur de S.A.S. le Prince Rainier III dans la salle Garnier fleurie de lilas blancs et de roses rouges, constituait un régal artistique et une fête pour le cœur: quand l'«Hymne Monégasque», dirigé par le Maître Marc-César Scotto fit se lever une élégante assistance, tournée vers la loge Princière où apparaissait en grand uniforme bleu S.A.S. le Prince Rainier III, on comprit tout d'abord que, par une interprétation particulièrement vibrante de cet hymne national, les musiciens exprimaient avec élan leur respectueuse gratitude au Souverain qui, à maintes reprises et tout récemment encore, a daigné manifester à l'Orchestre de Son Opéra, né de la volonté créatrice du glorieux Prince Albert 1^{er}, Sa haute et vigilante protection.

Dans la Loge Princière, S.A.S. le Prince Souverain, qui avait à Sa droite S.A.S. le Prince Pierre et M^{me} Charles Bellando de Castro, à Sa gauche S.A.S. la Princesse Antoinette et la Comtesse de Baciocchi, dame du Palais, avait invité: MM. Louis Aureglia, président du Conseil National; Charles Bellando de Castro, président du Conseil de la Couronne; Mmes L. Aureglia, A. Crovetto, A. Melin, R. Séverac; M. Arthur Crovetto, secrétaire d'État, directeur du Cabinet Princier; Mme J.-C. Rey; S. Exc. M. Alexandre Melin, Ministre Plénipotentiaire, secrétaire d'État honoraire; Mme C. Solamito; Mme E. Boéri; Mme Huet; Mme Kreichgauer; M. Pierre Rey, administrateur des Biens; colonel Séverac, premier aide-de-camp; M. J.-C. Rey, membre du Conseil de la Couronne; M. César Solamito, conseiller privé; capitaine de frégate Yves Huet, aide-de-camp; Dr Boéri, Médecin Consultant du Prince Souverain; M. Michel Fontana, membre du Conseil de la Couronne et M. Auguste Kreichgauer, chef du secrétariat particulier.

Le maître Henri Busser, Membre de l'Institut de France, monta au pupitre, ce fameux pupitre qui fut celui de Léon Jehin, auquel, l'an prochain un hommage commémoratif doit être rendu, et ce, précisément, sous la baguette de l'auteur du «Carrosse du Saint-Sacrement». Cette comédie lyrique en un acte dont M. Henri Busser a écrit, d'après Mérimée, le texte et la musique, est trop connue pour qu'il en faille résumer les péripéties, dont le compositeur a souligné, sans l'alourdir, la verve rebondissante. Une science consommée, un goût parfait mettent en valeur la grâce, ou la cocasserie de l'inspiration mélodique. L'œuvre prit tout son éclat dans un délicieux décor lumineux et fleuri, et dans des costumes charmants dus à la jeune maîtrise de M. Georges Reinhart. Ce décor ravit tout le monde, à commencer par le compositeur, brillamment servi par ses interprètes: Mlle Denise Duval, dont la souplesse vocale et le brio scénique sont exceptionnels, M. Louis Noguera et M. Gabriel Couret, comme elle, de l'Opéra de Paris, et qui, excellemment entourés par M. Victor Autran et Roger Coppini, de l'Opéra de Monte-Carlo, se montrèrent aussi habiles comédiens que parfaits chanteurs.

Le pas de deux de «Don Quichotte» de Minkus, dont le maître Marc-César Scotto dirigea allégrement les rythmes évocateurs, fut dansé ensuite avec grâce et virtuosité par Mlle Jacqueline Moreau et M. Wladimir Skouratoff, premiers danseurs étoiles du Grand Ballet du marquis de Cuevas. Puis vint «Don Pasquale», de Donizetti, opéra bouffe plus que centenaire dont la vitalité qui a défié les ans, fut victorieusement affirmée par une distribution de premier ordre: Mlle Giuditta Mazzoleni, de l'Opéra de Boston, MM. Italo Tajo et Renato Capecechi, de la Scala de Milan, Juan Oncina, du San Carlo de

Naples, Victor Autran, de l'Opéra de Monte-Carlo déploierent un talent digne de leur réputation. A leur vif succès doivent être associés le maître Argeo Quadri, qui était au pupitre, et l'Orchestre, dont il convient de détacher, pour sa remarquable intervention au cours du prélude du deuxième tableau, M. Raymond Tournesac, premier trompette solo. L'équilibre et la justesse exemplaires de l'ensemble — on entend rarement des voix aussi bien accordées — ont pu être appréciés au delà de la salle Garnier, grâce à une transmission effectuée par Radio Monte-Carlo, et dont la perfection technique vaut d'être soulignée.

Ce spectacle réalisé avec fasto par M. Maurice Besnard, directeur de l'Opéra, a donc valu à celui-ci les éloges les plus vifs et les plus mérités.

C'est ainsi que le 19 novembre a été célébrée, sous le signe de l'art et de la bienfaisance, la fête de S.A.S. le Prince Rainier III.

Suzanne MALARD - Ph. FONTANA.

Remise au Maire de Monaco de la Coupe du Timbre Antituberculeux.

La Ville de Monaco s'étant classée pour la quatrième fois en tête des grandes villes dans la campagne de diffusion du timbre antituberculeux, la remise de la Coupe a donné lieu, le 22 novembre, dans la salle d'honneur de la Mairie, à une manifestation d'autant plus brillante que fut fêtée par la même occasion la cravate de Commandeur de l'Ordre de la Santé publique récemment décernée à M. Charles Palmaro, premier magistrat de la cité.

Le docteur Courcoux, membre de l'Académie de Médecine, président de la Commission de la tuberculose au Conseil permanent d'hygiène sociale au ministère français de la Santé, secrétaire général de la société française de la tuberculose, vice-président du Comité national français de défense contre la tuberculose, et M. Viborel, ancien membre de la mission Rockefeller et directeur adjoint du département de l'Éducation sanitaire, expert près les Nations Unies et près l'organisation mondiale de la Santé, secrétaire général du Comité national de l'Éducation sanitaire, directeur de l'Éducation sanitaire au Comité français de défense contre la tuberculose, étaient venus de Paris exprès pour donner la plénitude de son sens à cet hommage rendu à la Ville de Monaco et à son Maire.

S. Exc. M. Pierre Voizard, Ministre d'État, M. Paul Noghes, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et l'Éducation Nationale, président du Comité national monégasque du timbre antituberculeux, S. Exc. le baron Jean de Beausse, ministre plénipotentiaire, chargé du consulat général de France à Monaco, honoraient de leur présence cette assemblée où se trouvaient les docteurs Pietra, Joseph Simon et Étienne Boéri, M. Henri Gard et M. Louys, membres; M. Giordano, secrétaire du comité national monégasque du timbre antituberculeux; MM. Pierre Jiffredy, Louis Notari, Émile Gaziollo, adjoints; M. Charles Seneca, secrétaire général de la Mairie; MM. Henri Vian, chef de la Sûreté, Le Neindre, officier de paix; Clais, directeur de l'Hôpital de Monaco; MM. C. Miglioretti et Pastorello, du bureau municipal d'hygiène, auxquels s'était adjoint le Dr Cavaillon, directeur du Bureau municipal d'hygiène de Cannes.

Dans une éloquente allocution M. Charles Palmaro, après avoir remercié les autorités présentes, annonça que la campagne du timbre antituberculeux avait totalisé la somme de 560.620 fr. et remit une plaquette de la Ville de Monaco au Dr Courcoux et à M. Viborel.

Le Dr Courcoux prit ensuite la parole, rendit un hommage de déférente gratitude à S.A.S. le Prince Rainier III qui se penche avec sollicitude sur tous les problèmes d'ordre médico-social, remit à M. Charles Palmaro la Coupe précieuse en adressant au Commandeur les félicitations du Ministère de la Santé Publique,

complimenta le Dr Boéri et M. Giordano, directeur du bureau municipal d'hygiène, remit la médaille d'honneur du timbre antituberculeux au brigadier Maillan, aux agents de la sûreté André Saramito et Philippe Bonello et, après avoir fait un intéressant exposé de la création et du développement des dispensaires dans le monde, déclara pour terminer : « Que le bel exemple de Monaco soit un gage de succès toujours grandissant dans la campagne du timbre antituberculeux ! »

Suzanne MALARD

Aux Conférences pour tout le monde.

Dand le cadre des conférences dites « pour tout le monde », Madame Marcelle Serval a récemment entretenu l'auditoire de la Salle du Quai des États-Unis du sujet suivant : « Louis XV et sa Cour ».

La conférencière, dont l'éloquence fut pour nous tous un véritable enchantement, sut présenter avec adresse une véritable plaidoirie en faveur de ce Roi qui mérita plus qu'on ne pense — sa brillante avocate du moins nous l'affirma — son beau surnom de « Bien-Aimé ».

Que nous soyons pour ou contre sa thèse, Madame Serval, universitaire de très grande classe, nous fit en tout cas passer une heure agréablement érudite.

Qu'elle en soit ici remerciée.

La Sainte-Cécile en Principauté.

Les Sociétés Musicales de la Principauté — Musique Municipale, Palladienne, Union Chorale et Philharmonique — ont fêté, le 23 novembre, Sainte-Cécile, patronne des musiciens.

Après le défilé traditionnel à travers les rues de Monaco-Ville et la « Messe en musique » célébrée, sous la présidence de Mgr Rivière, Evêque de Monaco, par Mgr Laffite, vicaire général, messe à laquelle assistaient de nombreuses personnalités parmi lesquelles Son Ex. M. Pierre Voizard, Ministre d'État; M. Charles Bellando de Castro, Président du Conseil de la Couronne; M. Paul Noghès, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur et l'Éducation Nationale et M. Charles Palmaro, Maire de Monaco, les musiciens, se formant à nouveau en cortège, se rendaient sur la Placo du Palais Princier.

S.A.S. le Princesse Antoinette apparaissait alors à l'un des balcons de Ses appartements tandis que la Musique Municipale, dans une belle ambiance populaire, interprétait notre Hymne National.

Une dernière aubade sur la Place de la Visitation — en présence de M. Pierre Voizard — mettait ensuite... la note finale à l'harmonieux hommage rendu par nos musiciens à leur Sainte Patronne.

Au Stand de Tir Rainier III.

A l'occasion de la Fête Nationale, une grande semaine de tir s'est déroulée du 15 au 23 novembre, au Stand Rainier III dont les aménagements, aussi bien sur le plan sportif que sur le plan de l'élégance, ont fait l'admiration des concurrents étrangers.

La dernière journée fut honorée de la présence de S.A.S. la Princesse Antoinette qui remit le Challenge Prince Rainier III à l'équipe de la Carabine de Monaco pour sa belle victoire au ball-trap.

Ph. FONTANA.

INSERTIONS LÉGALES ET ANNONCES

GREFFE GÉNÉRAL DE MONACO

EXTRAIT

Par jugement en date de ce jour, le Tribunal de Première Instance de la Principauté de Monaco, a déclaré la dame Lucienne Juliette GAILLARD, épouse commune en biens du sieur Jean Georges BERNASCONI, commerçante à Monaco sous l'enseigne des « ÉTABLISSEMENTS L. BERNASCONI », sis 14, rue Plati à Monaco, et domiciliée à Monaco, 9, boulevard du Jardin Exotique, en état de faillite ouverte ; fixé provisoirement à ce jour la date de cessation des paiements, ordonné l'apposition des scellés partout où besoin sera et dispensé la dame Gaillard-Bernasconi du dépôt de sa personne.

Monsieur Grésillon, Juge au siège, a été nommé Juge Commissaire et M. Orecchia, expert-comptable, syndic.

Pour extrait certifié conforme.

Monaco, le 21 novembre 1952.

Le Greffier en Chef,

P. PERRIN-JANNÈS.

Études de Mes^{es} Louis AUREGLIA et Jean-Charles REY
Docteurs en Droit - Notaires à Monaco

VENTE DE FONDS DE COMMERCE

(Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu en double minute par M^o Aureglia et M^o Rey, notaires à Monaco, le 14 novembre 1952, Monsieur Adrien Julien FRUGIER, commerçant, demeurant à Monte-Carlo, 8, boulevard de France, a vendu à Monsieur Joseph Roselin ARDOIN pâtissier-confiseur, demeurant à Beausoleil (Alpes-Maritimes), 17, rue du Professeur Calmette, un fonds de commerce de confiserie-pâtisserie, tea-room et petite restauration, fabrication et vente de glaces, avec autorisation, à titre précaire et révocable, de fabrication et vente de pain de seigle et de régime, grissins, biscottes et dérivés, connu sous le nom de « RIVIERA » et exploité à Monte-Carlo (Principauté de Monaco), villa « Le Radium », 27, boulevard des Moulins.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^o Rey, notaire à Monaco, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 1^{er} décembre 1952.

Signé : L. AUREGLIA.

Société Anonyme Holding Palma

AVIS DE CONVOCATION

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société anonyme Holding PALMA, convoquée pour le 13 novembre 1952, n'ayant pu délibérer valablement faute de quorum légal et statutaire, MM. les actionnaires sont à nouveau convoqués en assemblée générale extraordinaire le samedi 20 décembre 1952, à 15 heures, en l'étude de M. Dumollard, expert-comptable, 25, boulevard des Moutins à Monte-Carlo.

Cette assemblée délibérera valablement si elle réunit la majorité des trois quarts des titres représentés, quel qu'en soit le nombre.

L'ordre du jour reste le suivant :

- Dissolution en tant que de besoin de la société;
- Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs;
- Détermination du mode de liquidation conformément tant aux statuts qu'aux dispositions de l'Ordonnance Souveraine n° 3.157 du 17 janvier 1946;
- Pouvoirs et mission à donner aux liquidateurs;
- Questions diverses.

L'administrateur ad hoc,
J. BALESTRA.

Etudes de M^{es} Louis AUREGLIA et Jean-Charles REY
Docteurs en Droit - Notaires à Monaco

VENTE DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième Insertion)

Suivant acte reçu en double minute par M^e Aureglia et M^e Rey, notaires à Monaco, le 14 novembre 1952, la Société en commandite simple « AMMANN et Cie », dont le siège social est à Monaco, 1, rue des Orangers, a vendu à Mademoiselle Madeleine Angèle LORENZI, commerçante, demeurant à Monaco, 1, rue des Orangers, un fonds de commerce de modes, fournitures pour modes, merceries, ouvrages de dames, dentelles, colifichets, lingerie, layette et bijouterie de fantaisie, exploité à Monaco, 1, rue des Orangers.

Oppositions, s'il y a lieu, en l'étude de M^e Rey, notaire à Monaco, dans les dix jours de la présente insertion.

Monaco, le 1^{er} décembre 1952.

Signé : L. AUREGLIA.

Étude de M^e LOUIS AUREGLIA
Docteur en Droit, Notaire
2, boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

CESSATION DE GÉRANCE DE FONDS DE COMMERCE (Deuxième Insertion)

Avis est donné que la location-gérance consentie pour une année, à compter du 1^{er} novembre 1951, par Madame GIAUME, née CHAPPAZ, à Monsieur Arthur POLVER, coiffeur, demeurant à Beausoleil (Alpes-Maritimes), 17, avenue Général de Gaulle, du fonds de commerce de salon de coiffeur pour dames et messieurs, vente de parfums et accessoires, exploité à Monte-Carlo, 10, boulevard d'Italie, a cessé le 1^{er} novembre 1952.

Oppositions, s'il y a lieu, à l'étude de M^e Aureglia, notaire, dans les dix jours de la présente insertion.
Monaco, le 1^{er} décembre 1952.

Signé : L. AUREGLIA,

Étude de M^e AUGUSTE SETTIMO
Docteur en Droit, Notaire

26, avenue de la Costa - MONTE-CARLO

Société FLORIDA

Société anonyme monégasque au capital de 5.000.000 de francs
Siège social : 2 bis, boulevard des Moulins - MONTE-CARLO

Le 1^{er} décembre 1952 il a été déposé au Greffe général des Tribunaux de la Principauté de Monaco, conformément à l'article 5 de l'Ordonnance Souveraine du 17 septembre 1907 sur les sociétés anonymes.

Les expéditions des actes suivants :

1. — Des statuts de la société anonyme monégasque dite « FLORIDA » établis par acte reçu en brevet par M^e Auguste Settimo, notaire à Monaco, le 1^{er} septembre 1952, et déposés après approbation aux minutes dudit notaire par acte du 29 octobre 1952.

2. — De la déclaration de souscription et de versement du capital social faite par le fondateur, suivant acte reçu par M^e Settimo, notaire soussigné, le 18 novembre 1952, contenant la liste nominative de tous les souscripteurs dûment certifiée par le fondateur.

3. — De la délibération de l'assemblée générale constitutive des actionnaires de ladite société tenue à Monaco, le 18 novembre 1952, et dont le procès-

verbal a été déposé au rang des minutes dudit notaire par acte du même jour.

Ladite assemblée ayant en outre fixé le siège social à Monaco, 2 bis, boulevard des Moulins.

Monaco, le 1^{er} décembre 1952.

Signé : A. SETTIMO.

Avis rectificatif

Société Financière Monégasque

(Société anonyme au capital de 5.625.000 francs)

Siège social : 27, avenue de la Costa - MONTE-CARLO

Messieurs les actionnaires sont convoqués, au Siège social, en Assemblée générale ordinaire annuelle, le mardi, 16 décembre 1952, à 11 heures (au lieu du vendredi 19 décembre 1952, à 11 heures 30). L'ordre du jour a paru dans le Journal de Monaco du 24 novembre 1952.

Le Conseil d'Administration.

Société Nouvelle de la Brasserie et des Établissements Frigorifiques de Monaco

Société anonyme monégasque au capital de 40.000.000 de francs

Siège social : avenue de Fontvieille - MONACO

AVIS DE CONVOCAATION

Messieurs les actionnaires sont convoqués en Assemblée générale ordinaire annuelle, au siège social, le Jeudi 18 Décembre 1952, à quinze heures, avec l'ordre du jour suivant.

- 1^o Rapport du Conseil d'administration ;
- 2^o Rapport des Commissaires aux comptes ; Inventaire, bilan et compte de profits et pertes arrêté au 30 septembre 1952.
- 3^o Approbation des comptes — s'il y a lieu — et quitus à qui de droit.
- 4^o Fixation du dividende.
- 5^o Approbation de la nouvelle réévaluation du bilan au 30 septembre 1952.
- 6^o Autorisation de porter à huit le nombre des administrateurs.

7^o Élection d'administrateurs.

8^o Autorisation spéciale à accorder aux administrateurs.

Le Conseil d'Administration.

CRÉDIT MOBILIER DE MONACO

(MONT-DE-PIÉTÉ)

15, avenue de Grande-Bretagne - MONTE-CARLO

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

L'Administration du Crédit Mobilier de Monaco informe les emprunteurs que les nantissements échus seront livrés à la vente le Mercredi 17 Décembre 1952 (et jours suivants, s'il y a lieu).

BULLETIN DES OPPOSITIONS SUR LES TITRES AU PORTEUR

Titres frappés d'opposition.

Exploit de M^e Jean-J. Marquet, huissier à Monaco, en date du 21 février 1951. Dix obligations hypothécaires de cinq cents francs, de la Société anonyme de l'Hôtel Windsor et de ses Annexes, en date du 8 janvier 1929, portant les numéros 7.301 à 7.310, toutes avec coupon à échéance du 30 mai 1944.

Exploit de M^e Pissarello, huissier à Monaco, en date du 8 novembre 1951. Dix actions entières de la Société des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers de Monaco portant les numéros : 11.643 - 14.983 - 17.638 - 22.851 - 44.702 - 45.306 - 49.646 - 52.782 - 61.339 - 63.929.

Mainlevées d'opposition.

Néant.

Titres frappés de déchéance.

Du 13 octobre 1952. Dix actions de la Société Anonyme des Bains de Mer et du Cercle des Étrangers à Monaco, portant les numéros : 11.643 - 14.983 - 17.638 - 22.851 - 44.702 - 45.306 - 49.646 - 52.782 - 61.339 - 63.929.

Le Gérant : Pierre SOSSO.